



INFORMATION DES VOYAGEURS ARRIVANT DE L'ÉTRANGER À DESTINATION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

COVID-19

Vous arrivez d'un pays ou d'un territoire qui, compte tenu de sa situation sanitaire, caractérisée par une circulation particulièrement active de l'épidémie de covid-19 ou par la propagation de certains variants préoccupants du SARS-CoV-2, est classé dans la **zone rouge** définie par l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2.

LE DISPOSITIF APPLICABLE EST LE SUIVANT :

	Preuve de vaccination	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement (Voyageur à partir de 12 ans)	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays rouge	Je suis vacciné	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste de motifs impérieux des pays rouges	Test RT-PCR ou antigénique négatif <48h	Test antigénique systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de l'ordre

Si vous n'êtes pas en possession des pièces demandées (preuve de vaccination valide ou justificatif de motif impérieux et résultat de test négatif), l'embarquement vous sera refusé.

Les mineurs âgés de moins de 12 ans sont exemptés des mesures applicables aux voyageurs en provenance des pays classés en vert, orange ou rouge. Par ailleurs, les mineurs de 12 ans et plus accompagnés par des majeurs vaccinés bénéficient du régime applicable au statut vaccinal de l'accompagnant à leur arrivée. La présentation d'un résultat de test négatif à l'embarquement reste toutefois obligatoire pour les mineurs de plus de 12 ans non vaccinés ; même accompagnés par des majeurs vaccinés.

Toute personne voyageant sans preuve de vaccination valide en France doit présenter, en plus du motif impérieux, de ses justificatifs et d'un résultat de test négatif :

- Une déclaration sur l'honneur*** attestant qu'elle accepte qu'un test puisse être réalisé à son arrivée sur le territoire national ;
- Une déclaration sur l'honneur*** attestant de l'absence de symptômes d'infection à la COVID-19 et l'absence de contacts avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant son voyage ;
- Un justificatif permettant d'attester de l'adresse** du domicile ou du lieu d'hébergement adapté (hôtel ou assimilé) où sera réalisée la **quarantaine obligatoire de 10 jours**.

Précisions sur la vaccination :

- Les vaccins reconnus par la France sont le **Pfizer/Cominarty, le Moderna/Spikevax, l'AstraZeneca/Vaxzevria, l'AstraZeneca/Covishield et le Janssen**.
- La preuve de vaccination n'est **valide** en France qu'à la condition qu'elle permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet :
 - **1 semaine après la 2^{de} injection pour les vaccins à double injection** (Pfizer/Cominarty, le Moderna/Spikevax, l'AstraZeneca/Vaxzevria, l'AstraZeneca/Covishield) ;
 - **4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection** (Janssen) ;
 - **1 semaine après l'unique injection de vaccin chez les personnes ayant eu un antécédent d'infection** documenté par une PCR ou une sérologie de plus de 2 mois ; ou par un TROD sérologique réalisé en centre de vaccination.

*Les attestations et la liste des pays sont disponibles sur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Dans les aéroports français, le port du masque et le respect d'une distance d'au moins 1 m avec les autres sont obligatoires.





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

À VOTRE ARRIVÉE

COVID-19

Toutes les personnes voyageant sans preuve de vaccination valide doivent :

- ✓ Réaliser un **test antigénique** à l'aéroport d'arrivée ;
- ✓ Observer une période de **quarantaine obligatoire de 10 jours** et **se tester en sortie de quarantaine** (en cas de non-respect, vous vous exposez à une amende)

QUARANTAINE



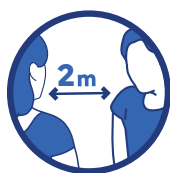
Restez dans un même lieu :

- **chez vous** si vous avez un logement permettant de vous isoler des personnes partageant votre domicile ;
- **dans un lieu d'hébergement adapté (hôtel ou assimilé) ;**
- **dans un lieu d'hébergement dédié ou mis à disposition par l'administration** si vous ne disposez pas d'une adresse de domiciliation ou si votre logement n'est pas adapté ;
- **limitez tout contact avec les autres** : respectez scrupuleusement les gestes barrières et les mesures d'hygiène ;
- **si vous devez sortir ou si vous êtes en présence d'une autre personne, portez un masque.**

Pour la protection de tous, respectez ces gestes barrières au quotidien :



Aérer les pièces le plus souvent possible



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



**#Tous
AntiCovid**

